



**THE INTERNATIONAL
PRIDE CENTRE**

PROTECTION, RIGHTS, INCLUSION
IN DISPLACEMENT & EMERGENCIES

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

ANALYSE JURIDIQUE & RECOMMANDATIONS POUR LES AGENCES D'AIDE

Remerciements

Research team: Clare Brown, Aska Okeyo and Kate McGrane

Written by: Clare Brown

Reviewed and edited by: Michael Bruce

Acknowledgments: MOLI, for helping to organise the PRIDE Centre's research mission to the DRC and facilitate this research. All of the LGBTQIA+ organisations who set up key informant interviews and focus group discussions in person and online, including House of Rainbow, Baobab Club, Enigma Pride, Sante Lisungi, Elikya Myumu, Palmier, Oasis RDC, Kitumaini, CEDHUC, La Colombe Pride, AL-CIS, Sunrise Mapambazuko, MOPREDS, Egalatie Transgenre, and Last Hope Refugee Association in Uganda.

Layout and design: Sisonke Kalipa, Carpe Diem Software Group

Suggested citation: Brown, C. (2025) Democratic Republic of the Congo: Legal analysis and recommendations for aid agencies. PRIDE Centre. Available at: www.pridecentre.org

About the International PRIDE Centre: The PRIDE Centre (Protection, Rights, Inclusion in Displacement and Emergencies) provides legal and policy analysis, preparedness, and programming tools for aid workers, NGOs, and emergency response agencies to ensure inclusive programming for LGBTQIA+ persons in emergency, humanitarian, and development settings. The PRIDE Centre focuses on countries experiencing acute and protracted crises, in which the space for LGBTQIA+ rights and expression has become increasingly restricted.

For more information, visit:

Website: www.pridecentre.org

LinkedIn: International PRIDE Centre

Bluesky: @intl-pride-centre.bsky.social – The International PRIDE Centre

Mastadon: International_PRIDE_Centre

Tiktok: pride.centre

Youtube: @TheInternationalPrideCentre

The PRIDE Centre does not use X or any Meta platforms due to their transphobic and homophobic leadership and policies.



Introduction

Protection des minorités SOGIESC en RDC, avec un accent sur les populations touchées par les crises

La République démocratique du Congo (RDC) abrite l'une des crises humanitaires les plus vastes et les plus graves au monde, avec environ 14,9 millions de personnes classées comme étant dans le besoin » par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) en 2026. Un total de 5,8 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, à la suite de décennies de conflit. La prise de vastes zones de l'est du Congo par le Mouvement du 23 mars (M23) a considérablement aggravé une crise déjà aiguë : depuis janvier 2025, plus d'un million de personnes ont été déplacées au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, et près de 1,15 million de personnes ont fui le pays. L'accès humanitaire dans les régions touchées par le conflit a été fortement restreint, et les récentes réductions dans le secteur de l'aide ont eu un impact dévastateur sur l'accès à la nourriture, à l'eau, à la protection, à l'éducation et aux soins médicaux vitaux parmi les populations affectées.

Le Centre PRIDE estime de manière conservatrice qu'au moins 6,4 millions de la population congolaise et 745 000 des personnes ayant besoin d'aide humanitaire ont des orientations sexuelles, des identités ou expressions de genre, ou des caractéristiques sexuelles diverses (SOGIESC).

Les minorités SOGIESC ne sont pas désignées comme groupe cible dans les cadres actuels de planification humanitaire de la RDC pour 2026.

Les lois congolaises ne criminalisent pas l'homosexualité, les relations intimes entre personnes de même sexe ni le travail en faveur des droits humains des personnes LGBTQIA+. Malgré cela, le harcèlement des personnes LGBTQIA+ par la police est courant.

La société civile LGBTQIA+ en RDC, y compris dans l'est, a fait preuve d'une résilience remarquable au cours des 15 dernières années mais a été dévastée par les coupes de l'aide en 2025, conjuguées au déclenchement du conflit

Selon l'analyse du Centre PRIDE, les acteurs humanitaires et de développement en RDC ont la capacité et la responsabilité d'inclure de manière plus proactive les populations SOGIESC diverses dans leurs programmes et leurs opérations et peuvent le faire même sans mobiliser de financements ou de ressources supplémentaires.

Ce document vise à fournir aux agences d'aide opérant en RDC une compréhension claire des risques et des opportunités liés au renforcement de leur engagement auprès des populations LGBTQIA+ dans les contextes humanitaires. Compte tenu de son orientation humanitaire, il se concentre principalement sur les régions de l'est de la RDC

¹En l'absence de données démographiques relatives aux diverses identités SOGIESC dans les pays où nous travaillons, le PRIDE Centre estime de manière prudente que 5 % des populations en Afrique s'identifient comme des minorités SOGIESC. Cette estimation est fondée sur la moyenne mondiale de 9 % de la population, issue de l'enquête annuelle menée par IPSOS dans 26 pays, pondérée afin de refléter (i) le fait que l'Afrique du Sud est le seul pays africain représenté dans l'enquête (4 %) et (ii) le conservatisme social extrême, ainsi que les contraintes religieuses, juridiques, politiques et institutionnelles dans la plupart des pays africains, qui limitent fortement la possibilité pour les personnes de s'identifier comme membres d'une communauté SOGIESC diverse et/ou d'interagir avec ces communautés ou de recevoir des soins affirmatifs.

touchées par le conflit. Toutefois, une partie des recherches menées par le Centre PRIDE, ainsi que certaines recommandations, portent sur Kinshasa le centre politique, diplomatique et de la société civile du pays.

Analyse juridique

Le tableau ci-dessous présente les lois et politiques en vigueur en RDC qui discriminent sur la base du statut SOGIESC, ainsi que celles qui offrent à la communauté un certain niveau de protection.

Lois discriminatoires

Loi	Contenu	Analyse / application
Code Pénal ²	Articles 172 et 174 : Incitation, facilitation ou promotion de la débauche ou de la prostitution , passible de 3 mois à 5 ans d'emprisonnement.	Collectivement qualifiées d'infractions d'immoralité », celles-ci sont souvent invoquées par la police lors de l'arrestation de membres de la communauté — mais ne sont jamais utilisées pour engager des poursuites ni aller jusqu'au procès. Entre autres éléments, cela confirme que les relations entre personnes de même sexe et les comportements associés ne sont pas criminalisés en RDC.
	Article 175: Exposition ou diffusion de contenus contraires aux bonnes mœurs , passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an.	
	Article 176: Atteinte publique aux bonnes mœurs par des actes portant atteinte à la pudeur , passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans.	
	Article 124: le faux commis avec une intention frauduleuse ou dans l'intention de nuire » est passible de 3 mois à 5 ans d'emprisonnement.	
Code de la famille (1987) ; Loi relative à la protection de l'enfant (2009)	Interdit l'adoption d'un enfant par des homosexuels et des transsexuels.	Le Code de la famille a été modifié en 2016 afin d'ajouter les personnes transgenres à l'interdiction préexistante visant les homosexuels », ce qui met en évidence l'attention accrue portée à cette population.

²Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais (1940), DRC, available at <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/1940/fr/54256> Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais (1940), DRC, available at <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/1940/fr/54256>

³Loi n° 87-010 du 1er août 1987 portant Code de la famille, as amended by Loi n° 16/008 du 15 juillet (2016), DRC, available at <https://genre.gouv.cd/ressources-et-publications/5/code-de-la-famille>

⁴Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant (2009), DRC, available at <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/2009/fr/101728>

⁵Family Code, Article 653

⁶Law No. 09/001, Article 20

Ordonnance relative à l'exercice de la liberté de la presse (2023)	Articles 113 et 127 : les professionnels des médias, qui produisent des contenus médiatiques, ainsi que les membres du grand public qui y ont recours, ne doivent pas porter atteinte aux bonnes mœurs ». Ceux qui le font peuvent engager leur responsabilité pénale et/ou civile. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) se voit conférer le pouvoir de réglementer le respect des bonnes mœurs » dans les médias, y compris les médias en ligne (article 92).	Il s'agit d'une politique administrative, plutôt que d'une loi. En 2023, le CSAC a publié une déclaration affirmant que toute campagne d'homosexualité » et de lesbianisme » est contraire aux bonnes mœurs. La politique semble également conférer au CSAC un pouvoir large et vague de régulation des contenus publiés par le public sur les réseaux sociaux dont les implications, dans ce domaine, restent non éprouvées.
Constitution de la RDC (2006) (2006) ⁹	Définit le droit de se marier comme le droit d'épouser une personne du sexe opposé.	

Les relations intimes entre personnes de même sexe ne sont pas criminalisées en RDC. Bien que les dispositions du Code pénal relatives aux actes contraires à la décence publique » soient souvent invoquées par la police lors de l'arrestation de personnes LGBTQIA+, elles ne seraient jamais utilisées pour engager des poursuites formelles ou aller jusqu'au procès ce qui indique qu'officiellement, les relations entre personnes de même sexe ne sont pas considérées comme violant cette section du Code. Cela a également été confirmé par des députés ayant introduit des projets de loi visant à criminaliser les pratiques liées à l'homosexualité, lesquels expliquent agir afin de combler ce qu'ils considèrent comme une lacune du droit existant.

Il n'existe pas en RDC de lois qui empêchent ou restreignent explicitement les ONG ou les prestataires de services de cibler ou d'offrir des services aux populations LGBTQIA+. Les organisations doivent toutefois être conscientes des références à la promotion » de la débauche et à la diffusion de contenus contraires aux bonnes mœurs » dans le Code pénal, qui ont été utilisées dans d'autres contextes pour cibler les activités des organisations LGBTQIA+. Cependant, ces dispositions n'ont pas été utilisées pour cibler la prestation de services des ONG en RDC.

⁷ Ordonnance-loi n° 23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités d'exercice de la liberté de la presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication en République Démocratique du Congo (2023), DRC, No. 243, p 12

⁸ ILGA World Database (2026) 'Democratic Republic of Congo', available at <https://database.ilga.org/democratic-republic-of-congo-lgbti>

⁹ Constitution of the Democratic Republic of the Congo (2005, as amended to 2011), available at https://www.constituteproject.org/constitution/Democratic_Republic_of_the_Congo_2011

Lois protectrices

Loi	Contenu	Analyse / application
Constitution de la DRC (2006) ¹⁰	- Articles 11–13 : Droit à l'égalité, à la non-discrimination et à une protection égale devant la loi. - La protection d'autres droits pertinents, notamment : - Le droit à la vie privée (article 31). - La liberté d'expression (article 23). - La liberté d'association (article 37). - Les droits économiques, sociaux et culturels, y compris le logement, l'alimentation, l'éducation et les soins de santé (articles 36, 43–48). - Article 15 : Implique une obligation pour le gouvernement d'éliminer la violence sexuelle.	Les personnes qui estiment que leurs droits constitutionnels ont été violés peuvent contester cette atteinte présumée par le biais d'une procédure de contrôle administratif. Les affaires portées devant les juridictions administratives alléguant des violations des droits constitutionnels sont rares.
Loi relative à la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées (2008) Le Plan stratégique national de lutte contre le VIH (PSN-VIH) 2023–2027 ¹²	Loi n° 08/011 : - Contient des protections pour les personnes vivant avec le VIH et les groupes vulnérables » (en lien avec la transmission du VIH), définis comme incluant les homosexuels (article 2(5)). Cela inclut la protection du droit à la santé pour les groupes vulnérables, ainsi que la protection contre la discrimination fondée sur le statut sérologique réel ou présumé. - PSN-VIH: Reconnaît les populations clés (à cibler en priorité) comme incluant les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et les personnes transgenres.	Les sanctions en cas de non-respect de la loi comprennent des peines d'emprisonnement. Bien que les poursuites en vertu de ces dispositions soient peu probables, l'existence de ces lois a contribué à un certain niveau d'inclusion des HSH et des personnes transgenres dans les programmes de santé publique.
Lois relatives à la protection des données : Loi sur les télécommunications et les technologies de l'information et	Article 132, loi n° 20/017 : interdit la collecte et le traitement des données à caractère personnel via les systèmes de télécommunications ou de TIC, en incluant explicitement les données relatives à la vie sexuelle » d'une personne.	Les sanctions pour la collecte et le stockage de données personnelles incluent des peines d'emprisonnement. Bien que cela offre une certaine protection aux personnes queer, les organisations LGBTQIA+ qui collectent des données

¹⁰AllAfrica / Think Africa Press (2014) 'DR Congo Looks to Follow in Uganda's Footsteps with Anti-Gay Bill', available at <https://allafrica.com/stories/201403111646.html>; MambaOnline (2024) 'Alarming Move to Criminalise Homosexuality in the DRC', available at <https://www.mambaonline.com/2024/04/11/alarming-move-to-criminalise-homosexuality-in-the-drc/>

¹¹Constitution of the Democratic Republic of the Congo (2005, as amended to 2011), available at https://www.constituteproject.org/constitution/Democratic_Republic_of_the_Congo_2011

¹²Loi n° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées, as amended by Loi n° 18/012 du 9 juillet 2018. (2008).

¹³The National HIV Strategic Plan (PSN-VIH) 2023–2027 (2023), available at <https://www.pnmls.cd/documentation/uploads/PSN%202023-2027.pdf>.

¹⁴Loi n° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication (2020).

de la communication (2020) ¹⁴ Loi sur le Code du numérique (2023) ¹⁵]	Article 245(2), loi n° 23/10 : protège les données à caractère personnel révélant des informations concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne — en prévoyant que celles-ci ne peuvent être collectées qu'avec une justification juridique stricte et le consentement de la personne concernée.	ur leurs bénéficiaires doivent également être conscientes des conditions imposées par cette loi.
Ordonnance du Ministère de l'Emploi sur les services de placement privés (2008) ¹⁶	Les services privés de placement sont interdits de publier des offres d'emploi contenant des critères de sélection discriminatoires, y compris ceux fondés sur la préférence sexuelle ».	Il s'agit d'une politique administrative, et non d'une loi, mais elle témoigne d'un certain niveau de progressisme sur ces questions au sein de certaines parties du gouvernement.
Loi n° 021/2002 relative au statut des réfugiés en RDC (2002) ¹⁷	- Exige que la RDC accorde l'asile aux personnes persécutées en raison de leur appartenance à un groupe social particulier » et les protège contre le refoulement vers un pays où leur vie ou leur liberté serait menacée ». - Les lignes directrices du HCR indiquent que la persécution fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (SOGIESC) doit être considérée comme une persécution en raison de l'appartenance à un groupe social particulier	Un représentant du HCR en RDC a confirmé que la persécution fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (SOGIESC) pouvait être considérée comme un motif d'octroi du statut de réfugié, et qu'il existait au moins un exemple de ce type de situation, mais a précisé que cela restait rare et n'était pas encouragé » par les autorités de l'immigration ¹⁹
Loi régionale et internationale	- La RDC a ratifié 7 des 9 principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme,²⁰ qui sont tous incorporés dans la loi de la RDC. - La RDC est partie à la Charte africaine²¹, qui doit être lue en conjonction avec : - La résolution de 2014 de la Commission africaine sur la protection contre la violence et autres violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou	En plus de pouvoir fonder des arguments sur ces lois devant les tribunaux nationaux, les citoyens peuvent saisir les Comités des Nations Unies chargés du suivi du PIDCP et de la CRPD, ainsi que la Commission africaine des droits de l'homme pour des violations alléguées de la Charte africaine.

¹⁵ Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique (2023).

¹⁶ Arrêté ministériel n° 012/CAB.MIN/ETPS/062/08 du 18 septembre 2008 fixant les conditions d'ouverture, d'agrément et de fonctionnement des services privés de placement (2008).

¹⁷ Loi n° 021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut des réfugiés en République Démocratique du Congo (2002).

¹⁸ UNHCR (2012) 'Guidelines on International Protection No. 9: Claims to Refugee Status based on Sexual Orientation and/or Gender Identity within the context of Article 1A(2) of the 1951 Convention and/or its 1967 Protocol relating to the Status of Refugees', available at www.refworld.org/policy/legalguidance/unhcr/2012/en/89548

¹⁹ Email received from UNHCR to the PRIDE Centre, 22 March 2026.

²⁰ It has ratified the International Covenant on Civil and Political Rights, International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, Convention against Torture and Other Cruel Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, Convention on the Rights of the Child, Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, and the Convention on the Rights of Persons with Disabilities. It has not ratified the Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance or the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families.

²¹ African Charter on Human and Peoples' Rights (1981).

identité de genre réelle ou supposée ²² - La résolution de 2023 de la Commission africaine sur la promotion et la protection des droits des personnes intersexes en Afrique ²³
--

La Constitution de la RDC protège les droits de toutes les personnes à **l'égalité, à la non-discrimination, à la santé, à la liberté d'expression, à la liberté d'association**, ainsi qu'à un ensemble d'autres droits essentiels pour la protection des communautés LGBTQIA+. Elle confère également aux traités internationaux ratifiés par la RDC le statut de loi nationale contraignante, pouvant être invoqués devant les tribunaux congolais. Lorsqu'un individu estime que ses droits garantis par la Constitution ou par le droit international ont été violés par un acteur étatique, il doit d'abord contester la violation présumée auprès de l'entité gouvernementale responsable, avant de pouvoir saisir les tribunaux administratifs ²⁴ En pratique, les affaires contestant les actions de l'État sont rares²⁵. Cependant, les prestataires d'aide juridique attestent avoir **pu s'appuyer sur les protections constitutionnelles et les lois internationales pour négocier la libération de personnes LGBTQIA+ arrêtées dans les commissariats**, et les activistes ainsi que les acteurs de la santé publique indiquent avoir utilisé ces droits pour obtenir un meilleur accès aux soins.

La RDC a accepté que ses citoyens puissent déposer des plaintes contre l'État pour violations alléguées de deux instruments : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD). Cependant, saisir les comités des Nations Unies est notoirement lent, pouvant prendre plusieurs années, et les décisions ne sont finalement pas exécutoires. Les citoyens peuvent également saisir la Commission africaine des droits de l'homme pour des violations des droits humains imputables à des acteurs gouvernementaux. Les mécanismes du système africain présentent eux aussi des défis, notamment la politisation des questions liées aux LGBTQIA+.

Comme dans de nombreux pays suivis par le PRIDE Centre, la programmation et la politique en matière de VIH ont constitué un point d'entrée important pour la protection des droits des personnes LGBTQIA+. Contrairement à d'autres pays, **la RDC reconnaît explicitement les homosexuels » comme populations prioritaires pour la programmation de la riposte au VIH dans sa législation nationale sur le VIH**, et pas seulement dans des documents politiques, offrant ainsi une protection juridique plus solide. **La Stratégie nationale VIH de la RDC reconnaît à la fois les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et les personnes transgenres** comme faisant partie de ces populations prioritaires, et inclut des indicateurs de performance suivis concernant ces groupes dans le cadre de la riposte au VIH.²⁶

Projet de loi anti-LGBTQIA+

Plusieurs tentatives ont été faites par des membres individuels du Parlement congolais pour introduire une législation anti-LGBTQIA+ en RDC – notamment en 2010 ²⁷, 2013-2014²⁸ et plus récemment en 2024²⁹ **Aucune de ces initiatives n'a abouti.**

²² ACHPR (2014) 'Resolution on Protection against Violence and other Human Rights Violations against Persons on the basis of their real or imputed Sexual Orientation or Gender Identity', ACHPR/Res.275.

²³ ACHPR (2023) 'Resolution on the Promotion and Protection of the Rights of Intersex Persons in Africa - ACHPR/Res.552 (LXXIV)'.

²⁴ UNHCR (2023) 'Democratic Republic of the Congo: Refugee Policy Review Framework update as at 30 June 2023', available at www.refworld.org/reference/countryrep/unhcr/2024/en/147866

²⁵ USCRI (2020) 'The Crisis in the Democratic Republic of the Congo', available at https://refugees.org/wp-content/uploads/2020/12/USCRI-Backgroundunder_DRC.pdf.

²⁶ DRC PNMLS (2023) 'PLAN STRATEGIQUE AU VIH 2023-2027', disponible sur www.pnmls.cd/documentation/uploads/PSN%202023-2027.pdf

Comme pour presque toutes les lois anti-LGBTQIA+ introduites en Afrique durant cette période, ces projets de loi visaient à criminaliser non seulement les relations entre personnes du même sexe, mais aussi la promotion de l'homosexualité.[ILGA (2026) 'République démocratique du Congo', disponible sur <https://database.ilga.org/democratic-republic-of-congo-lgbti>] Le projet de loi de 2024 a été présenté par un ancien ministre de la Justice Constant Mutamba et était accompagné d'un préambule décrivant la loi comme nécessaire pour défendre la culture congolaise et se protéger contre les idéologies étrangères.[Ibid.] Ce projet de loi ne semble plus être en cours d'examen actif par l'Assemblée nationale.

Application des lois

Le système judiciaire formel de la RDC est faible – en 2025, le pays se classait 136^e sur 143 pays dans l'indice annuel de l'État de droit du World Justice Project.³² À l'est, les institutions étatiques existantes se sont effondrées lorsque Goma et Bukavu ont été prises par le M23 le 25 janvier et le 15 février 2025 respectivement.³³ Le M23 a depuis établi des structures gouvernementales parallèles dans ces villes et les régions environnantes,³⁴ comprenant une force de police – composée de membres du M23 et d'anciens policiers nationaux congolais ayant subi une remise à niveau souvent par la force³⁵ – et un système judiciaire.³⁶ Dans l'ouest de la RDC, où les tribunaux gouvernementaux existent, ils sont complètement subordonnés aux autorités politiques et militaires » et notoirement connus pour rendre des verdicts favorables au plus offrant ou à ceux ayant des liens directs avec les autorités politiques et militaires.³⁷

Les activistes expliquent que, en raison de l'absence de l'État de droit en RDC, le bénéfice conféré par l'environnement légal permissif est limité. Dans notre pays, la loi n'est pas vraiment respectée », a déclaré un membre d'une organisation basée à Kinshasa. Notre pays n'est pas un endroit sûr pour nous, non pas à cause de la loi, mais à cause de l'opinion des gens. ». En 2024, ancien ministre de la Justice Constant Mutamba a écrit une lettre au Procureur général de la Cour de cassation de Kinshasa demandant des poursuites contre les auteurs de pratiques déviantes de nature sexuelle et homosexuelle », malgré l'absence de toute loi pouvant soutenir cette démarche. Un prestataire d'aide juridique s'est plaint : La difficulté que nous rencontrons est que, même s'il n'y a aucune raison d'arrêter les personnes LGBTQIA+, chaque fois que l'avocat doit intervenir, nous devons payer un pot-de-vin pour que la personne soit libérée.

Ainsi, malgré l'absence de dispositions légales criminalisant les comportements liés aux relations entre personnes du même sexe dans le pays, les arrestations de personnes LGBTQIA+ sont fréquentes – comme décrit plus en détail dans la section sur Abus et inconduites de la police », ci-dessous. En 2019 et 2024, plusieurs pays³⁹ ont recommandé que la RDC prenne des mesures pour garantir que les sections du Code pénal relatives à l'immoralité ne soient pas utilisées pour arrêter ou poursuivre des individus sur la base de leur SOGIESC. Le gouvernement de la RDC a refusé d'accepter ces recommandations.[Ibid.]

³² ICJ (2010) 'DRC: bill threatens grave violations of Human Rights for LGBT individuals', available at www.icj.org/resource/drc-bill-threatens-grave-violations-of-human-rights-for-lgbt-individuals-and-human-rights-defenders/

³³ Immigration and Refugee Board of Canada (2014) 'Responses to Information Requests: DRC', available at www.justice.gc.ca/defaut/default/files/eoir/legacy/2014/08/04/COD104815.FE.pdf

³⁴ MP Constant Mutamba Tungunga (2024) 'Proposition de loi portant criminalisation de l'homosexualité', available at [https://database.ilga.org/api/downloader/download/1/CD%20-%20LEG%20-%20Bil%20Criminalisation%20Homosexualite%20\(2024\)%20-%20OR\(fr\).pdf](https://database.ilga.org/api/downloader/download/1/CD%20-%20LEG%20-%20Bil%20Criminalisation%20Homosexualite%20(2024)%20-%20OR(fr).pdf)

³⁵ ILGA (2026) 'Democratic Republic of Congo', available at <https://database.ilga.org/democratic-republic-of-congo-lgbti>

³⁶ Above n° 29.

³⁷ World Justice Project (2026) 'WJP Rule of Law Index', available at <https://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/global>

³⁸ M. Elysee (2025) La rébellion AFC/M23 met en place un système judiciaire parallèle au Nord-Kivu », Africa News, disponible sur www.africanews.com/2025/11/04/afcm23-rebellion-sets-up-a-parallel-justice-system-in-north-kivu/

³⁹ Y. Ford et L. Karr (2025) 9 septembre 2025 : Le projet de construction étatique du M23 : édition spéciale Africa File », Critical Threats, disponible sur www.criticalthreats.org/analysis/m23s-statebuilding-project-rwanda-drc-africa-file-special-edition

⁴⁰ Ibid. ; UNSC (2025) Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », S/2025/446, par. 21.

⁴¹ Voir supra n° 34.

⁴² BTI Transformation Index (2024) Congo, RDC Rapport pays 2024 », disponible sur <https://bti-project.org/en/reports/country-report/COD>

⁴³ Discussion de groupe (FGD) avec des membres d'un groupe LBQ et trans à Kinshasa, 12 novembre 2025

⁴⁴ Y compris l'Islande, le Chili, l'Argentine, l'Uruguay et l'Allemagne : UN HRC (2019) Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : République démocratique du Congo », A/HRC/42/5 ; UN HRC (2024) Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : République démocratique du Congo », A/HRC/58/6

Personnes LGBTQIA+ en situation humanitaire

Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) estime qu'il y a 14,9 millions de personnes en besoin humanitaire en RDC. L'estimation prudente du PRIDE Centre selon laquelle au moins 5 % de toute population appartiennent à une minorité SOGIESC suggère que le nombre de personnes LGBTQIA+ en besoin humanitaire dans le pays est d'au moins 745 000. Cela inclut les individus vivant dans des régions affectées par le conflit, ceux déplacés à l'intérieur du pays à cause des combats et ceux confrontés à l'insécurité alimentaire, qui se trouvent également être queer. Cela comprend également les personnes ayant fui leur lieu d'origine spécifiquement en raison de persécutions basées sur le SOGIESC.

La cause la plus fréquente de déplacement pour la communauté LGBTQIA+, comme pour l'ensemble de la population, est le conflit violent dans l'est du pays. Ce conflit dure depuis le 25 janvier 2025, lorsque le Mouvement du 23 Mars – ou M23 – a pris le contrôle de Goma, capitale du Nord-Kivu et plus grande ville de la région orientale. Le 15 février, le M23 a pris le contrôle de Bukavu, capitale du Sud-Kivu et deuxième plus grande ville de la région.⁴¹ Le M23 continue d'étendre les territoires sous son contrôle, qui couvriraient actuellement une superficie estimée à environ 15 000 km² et abriterait cinq millions de personnes.⁴² Au plus fort des combats en 2025, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) en RDC a dépassé **7 millions**. En février et mars 2025, le M23 **a expulsé de force plus de 400 000 personnes des camps de PDI à Goma**, qui accueillait depuis longtemps des personnes déplacées par différentes phases du conflit, coupant l'accès de nombreux habitants à l'aide alimentaire et aux soins médicaux.⁴⁴ À la fin de 2025, le nombre de réfugiés congolais fuyant la RDC a atteint près de **1,15 million — un record historique en 75 ans de tenue de statistiques par le HCR, et le double du nombre de réfugiés au cours de la dernière décennie.**

Accès à l'aide humanitaire et aux services

Une combinaison de contraintes d'accès causées par le conflit dans l'est de la RDC et les coupes budgétaires de l'USAID en 2025 **a laissé des millions de Congolais sans accès à l'aide humanitaire.**⁴⁶ L'accès physique aux régions touchées par le conflit a été limité en raison de la fermeture des aéroports de Goma et Bukavu.⁴⁷ La destruction des camps de PDI à Goma a perturbé l'accès aux services humanitaires pour des centaines de milliers de personnes.⁴⁸ La fermeture des banques a entravé les opérations des organisations humanitaires tentant de fournir des services.⁴⁸ **Ces facteurs ont été dramatiquement aggravés par la suspension et la résiliation ultérieure de la majorité des contrats US-AID au début de 2025.** Les États-Unis étaient le plus grand donateur humanitaire de la RDC, représentant plus de 70 % de tous les financements humanitaires dans le pays en 2024. Ces coupes ont contraint de nombreuses agences à arrêter des travaux essentiels, notamment l'offre d'abris, la distribution de nourriture et la réalisation d'interventions médicales vitales.⁴⁹

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Associated Press (2025) Les rebelles du M23 avancent dans la deuxième grande ville de l'est de la RDC, Bukavu, selon des habitants », VOA, disponible sur www.voanews.com/a/m23-rebels-advance-into-east-ern-drc-s-2nd-major-city-of-bukavu-residents-say-/7975711.html

⁴² Voir supra n° 34.

⁴³ ECHO (2026) République démocratique du Congo — Situation humanitaire (mise à jour janvier 2026) », disponible sur https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/where/africa/democratic-republic-congo_en

⁴⁴ ActionAid International (2025) Des femmes expulsées des camps en RDC font face à des violences sexuelles généralisées et à des mariages forcés », disponible sur : <https://actionaid.org/news/2025/women-evicted-drc-camps-face-widespread-sexual-violence-and-forced-marriage-actionaid>

⁴⁵ Concern Worldwide (2025) Les plus grandes crises de réfugiés à connaître en 2026 », disponible sur <https://concernusa.org/news/largest-refugee-crises/>

⁴⁶ Concern Worldwide (2026) La crise de la République démocratique du Congo, expliquée », disponible sur <https://concernusa.org/news/democratic-republic-congo-crisis-explained/>

⁴⁷ Ford (2025) Cadre de paix Doha RDC-M23 — Un long chemin à parcourir : édition spéciale Africa File », disponible sur www.criticalthreats.org/analysis/drc-m23-doha-peace-framework-a-long-road-ahead-africa-file-special-edition

⁴⁸ The New Humanitarian (2025) Les efforts d'aide entravés à Goma alors que le M23 renforce son contrôle », disponible sur <https://www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2025/02/14/aid-efforts-hamstrung-goma-dr-congo-m23-tightens-control>

⁴⁹ Physicians for Human Rights (2025) Abandonnés en crise : l'impact des coupes dans le financement mondial de la santé des États-Unis en République démocratique du Congo », disponible sur <https://phr.org/our-work/resources/abandoned-in-crisis-the-impact-of-u-s-global-health-funding-cuts-in-the-democratic-republic-of-congo/>

Le tableau ci-dessous résume les défis auxquels sont confrontées les personnes LGBTQIA+ dans l'est de la RDC lorsqu'elles tentent d'accéder à un abri, à de la nourriture, à des soins médicaux et à des opportunités de subsistance.

Abris

Le conflit en cours et l'expulsion des personnes déplacées internes (PDI) des camps et des quartiers à Goma ont laissé de nombreuses personnes LGBTQIA+ sans logement. Comme l'a expliqué un interlocuteur, auparavant, ceux vivant dans les zones rurales fuyaient souvent vers les centres urbains pour un niveau de sécurité plus élevé – mais désormais, **les villes sont encore moins sûres**: *Des milliers de personnes LGBTQ vivant dans les zones rurales se retrouvent expulsées de leurs maisons ... attaquées par des membres de la communauté ... menacées de mort, ce qui les oblige à fuir pour leur sécurité. Certaines personnes peuvent alors se réfugier dans les zones de conflit. ... Nous essayons de trouver un endroit où elles peuvent passer la nuit car elles ne peuvent pas être laissées dans la rue dans ces endroits. Si elles sont laissées dans la rue, c'est vraiment catastrophique. Des cas de décès ont déjà été signalés.*⁵⁰ **Le directeur d'une organisation basée à Goma a expliqué que cette population ne pouvait plus bénéficier de la sécurité relative qui était offerte par les camps de PDI de Goma:** *Beaucoup de personnes LGBTQ qui se trouvaient dans les camps de PDI ont été forcées de partir lorsque les rebelles du M23 ont démantelé tous les camps de la ville. ... Toutes ces personnes LGBTQ+ ont été expulsées des camps de déplacement liés à la guerre sans aucune mesure de soutien.*⁵¹

Une partie de la communauté LGBTQIA+ déplacée reste à Goma dans des conditions précaires – beaucoup, notamment parmi les MSM et les femmes trans, étant contraintes de recourir au travail sexuel pour survivre.

Il existait auparavant un refuge à Goma pour les personnes LGBTQIA+ à risque, mais celui-ci a été contraint de fermer en 2025 en raison de coupes budgétaires. D'autres membres de la communauté se sont déplacés vers Bukavu ou vers l'Ouganda ou le Burundi à la recherche de sécurité. Un refuge continue de fonctionner à Bukavu, mais il ne peut pas accueillir le nombre énorme de personnes queer dans le besoin. Les personnes LGBTQIA+ de la région se regroupent souvent dans une même maison pour leur sécurité – mais ces maisons peuvent également devenir des cibles de violence de la part des gangs ou du M23, comme l'a montré un raid du M23 sur une maison habitée par des personnes trans à Bukavu en juillet 2025.^{52]}

Sécurité alimentaire

Dans les anciens camps de PDI à Goma, certains membres de la communauté pouvaient accéder à l'aide alimentaire via des organisations classiques – bien que les interlocuteurs basés à Goma rapportent **que la discrimination et le refus de services par ces agences étaient fréquents, en particulier à l'encontre des personnes trans. Pour cette raison, les organisations LGBTQIA+ avaient commencé à organiser elles-mêmes des distributions alimentaires**, ciblant principalement les populations trans vulnérables vivant dans les camps. Depuis leur démantèlement, tous ces programmes de distribution alimentaire ont été interrompus. Une organisation qui menait un tel programme a expliqué qu'il avait été arrêté en raison de la destruction des camps de PDI et que, depuis les coupes budgétaires, elle n'avait ni les ressources ni la capacité de

⁵⁰Appel téléphonique avec une organisation LGBTQIA+ basée à Bukavu, 13 mars 2026.

⁵¹Entretien avec deux membres d'une organisation LGBTQIA+ au Nord-Kivu, 24 novembre 2025.

⁵²M. Florisse (2025) Les vies LGBT+ en danger dans les zones du Congo contrôlées par les rebelles du M23 », Erasing 76 Crimes, disponible sur <https://76crimes.com/2025/07/17/lgbt-rights-under-attack-in-areas-of-congo-controlled-by-m23-rebels/>

localiser la population dispersée ou d'obtenir la quantité de nourriture nécessaire pour répondre à leurs besoins.⁵³

Santé

L'accès aux soins médicaux pour les populations LGBTQIA+ dans l'est de la RDC, y compris le traitement du VIH et les soins de santé sexuelle et reproductive (SSR), a été sévèrement restreint. Avant janvier 2025, les personnes queer pouvaient accéder à des fournitures et informations de base liées au VIH via le système de pair-à-pair – une intervention de santé publique par laquelle les organisations LGBTQIA+ distribuent ces ressources via leurs propres éducateurs pairs. Ces interventions ne reçoivent plus de financement – et, de toute façon, les circuits d'approvisionnement vers les États du Kivu ont été perturbés. Un employé d'une organisation basée à Goma nous a déclaré :

*USAID nous aidait avec la PrEP, les préservatifs, les lubrifiants et d'autres soutiens pour la prise en charge du VIH. Cela fait 10 mois que nous n'avons plus rien de tout cela. Et nous ne pouvons pas nous en procurer. L'aéroport de Goma est fermé.*⁵⁴

Deux organisations basées à Goma ont indiqué que **les personnes queer cherchant un traitement médical dans les hôpitaux locaux après avoir été victimes de violences sexuelles se voyaient souvent refuser l'assistance**: *Souvent, lorsque nous avons des cas de viol, les victimes sont rejetées par les établissements de santé, qui ne veulent pas fournir de soins médicaux, disant qu'elles le méritent.*⁵⁵ À Bukavu, les interlocuteurs ont indiqué que l'hôpital Panzi – dirigé par le lauréat du prix Nobel de la paix Dr Denis Mukwege – était disposé à fournir un traitement aux patients LGBTQIA+, mais qu'il avait également été fortement touché par les coupes budgétaires et constituait une cible potentielle pour le M23.⁵⁶

Les personnes interrogées ont également souligné le besoin de soins en santé mentale: **Tout le monde est traumatisé.**⁵⁷

Le contexte à Kinshasa, contrairement à l'est de la RDC, n'est pas celui d'une crise humanitaire prolongée. **Une grande partie de la communauté LGBTQIA+ basée à Kinshasa connaît cependant des besoins et des vulnérabilités qui peuvent être qualifiés de nature humanitaire** – notamment le déplacement forcé et le manque d'accès aux soins médicaux de base. La plupart des personnes interrogées par le PRIDE Centre ne se sentaient à l'aise que dans des cliniques explicitement LGBTQIA+-friendly, mais ont rapporté que depuis les coupes dans l'aide, ces cliniques avaient drastiquement réduit le nombre de services et de médicaments qu'elles pouvaient offrir. Certaines de ces cliniques ont depuis ouvert leurs portes à des membres non queer de la population – qu'elles font payer pour leurs services, afin de générer des revenus. L'équipe du PRIDE Centre a interrogé un patient LGBTQIA+ dans l'une de ces cliniques, qui a déclaré: *Depuis que cela s'est produit, nous ne nous sentons plus en sécurité ici. Nous ne venons donc pas fréquemment.*⁵⁸ Un membre du personnel de la clinique a ajouté que depuis qu'ils ont ouvert l'accès aux patients non-LGBTQIA+, ils se demandaient si l'endroit était encore sûr, ayant commencé à recevoir des menaces de la part des voisins.

⁵³Entretien avec la directrice d'une organisation LGBTQIA+ à Goma, 21 novembre 2025.

⁵⁴Entretien avec la directrice d'une organisation LGBTQIA+ à Goma, 21 novembre 2025.

⁵⁵Entretien avec la directrice d'une organisation LGBTQIA+ à Bukavu, 24 novembre 2025 (2).

⁵⁶L. Yorulmaz (2025) Les coupes dans l'aide étrangère américaine affectent fortement les femmes dans les zones de guerre de l'est du Congo et du Soudan », PassBlue, disponible sur <https://passblue.com/2025/02/11/us-foreign-aid-cuts-hit-women-hard-in-eastern-congo-and-sudan/>

⁵⁷Entretien avec la directrice d'une organisation LGBTQIA+ à Goma, 21 novembre 2025.

⁵⁸Discussion de groupe (FGD) avec une organisation axée sur la santé, à Kinshasa, 11 novembre 2025.

Une autre raison pour laquelle les personnes LGBTQIA+ n'ont pas accès aux services de base – et qui touche la communauté dans tout le pays – est le manque d'accès aux moyens de subsistance. **Il est extrêmement difficile pour les individus LGBTQIA+ identifiables comme membres de la communauté de trouver un emploi. Pour les personnes trans, c'est presque impossible.** Ces difficultés sont exacerbées dans l'est, où le conflit, la fermeture des banques et le manque d'accès ont paralysé la plupart des activités économiques. Bien que l'ensemble de la population civile dans l'est de la RDC subisse ces conditions, les communautés queer présentent souvent les besoins les plus élevés en matière de santé et de protection, tout en ayant le moins accès aux ressources ou aux structures de soutien alternatives.

Environnement des droits humains et de la protection

Les populations LGBTQIA+ sont fortement exposées aux violations des droits humains et présentent de multiples préoccupations de protection qui se cumulent. La section ci-dessous se concentre sur trois catégories de violations : les violences sexuelles et sexistes (VSS), les autres violences physiques, et les abus et inconduites policières.

! Avertissement: La section suivante contient des compte-rendus que le lecteur pourrait trouver troublants.

Violence sexuelle et basées sur le genre

Violences sexuelles liées au conflit

Le M23, les forces congolaises et les milices alliées ont tous été accusés de violences sexuelles liées au conflit dans le Nord et le Sud-Kivu. L'UNFPA a rapporté plus de 80 000 cas de viol dans l'est du Congo entre janvier et septembre 2025 – soit une augmentation de 32 % par rapport à la même période en 2024.⁵⁹ La Mission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU a constaté que le M23 procédait systématiquement à des viols collectifs de civils dans les zones sous son occupation, et que ces campagnes ciblaient des femmes, des hommes, des garçons et des personnes LGBTQIA+.⁶⁰

Les organisations LGBTQIA+ ont confirmé que la campagne de violences sexuelles du M23 avait ciblé de manière disproportionnée leur communauté – en particulier les femmes LBQ et les personnes TGNC. Les auteurs de ces viols comprennent des soldats du M23 et leurs recrues locales. Un interlocuteur a expliqué : Les violences sexuelles sont perpétrées par ceux qui prennent les armes, souvent des personnes locales de la communauté, recrutées par les groupes armés, puis armées. Ils ciblent tout le monde.⁶¹

Autres violences sexuelles

Les violences sexuelles commises par des civils contre les femmes LBQ et les personnes TGNC dans l'est sont également extrêmement fréquentes. Les violations courantes comprennent le viol "correctif", les violences sexuelles liées à des pratiques de conversion, les déshabillages publics (notamment pour les populations TGNC) et les viols col

⁵⁹UNFPA (2026) Déclaration de l'UNFPA sur les violences sexuelles commises à l'encontre des femmes et des filles dans l'est de la République démocratique du Congo », disponible sur : <https://www.unfpa.org/press/unfpa-statement-sexual-violence-perpetrated-against-women-and-girls-eastern-democratic>

⁶⁰UN HRC (2025) Rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République démocratique du Congo », disponible sur <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/ffmk-drc/a-hrc-60-80-auv-en.pdf>, par. 50.

⁶¹Entretien avec la directrice d'une organisation LGBTQIA+ à Goma, 21 novembre 2025.

⁶²Discussion de groupe (FGD) avec des réfugiés congolais à Nakivale, Ouganda, 25 février 2026.

lectifs perpétrés par des groupes de jeunes hommes souvent armés. Un homme trans interrogé par le PRIDE Centre a décrit ce qui lui est arrivé en effectuant des activités de sensibilisation pour une organisation LGBTQIA+ locale: *Un jour, alors que j'étais sur le terrain, j'ai été attaqué. Des gens m'ont retiré mes vêtements et disaient qu'ils devaient savoir si j'étais un garçon ou une fille. Ils m'ont attaqué puis m'ont violé. Ils m'ont causé un problème à la tête. Je me suis réveillé à l'hôpital trois jours plus tard.* ⁶²

Des interlocuteurs basés à Kinshasa ont également décrit vivre sous la menace constante de viol – bien que ces incidents soient moins fréquents et intenses que dans l'est. Dans tout le pays, les violences sexuelles contre les travailleuses du sexe LGBTQIA+ sont courantes. Une enquête menée par le PRIDE Centre auprès de personnes queer congolaises en situation de déplacement a révélé que 50 % dépendaient du travail sexuel pour survivre – une dynamique qui les rend particulièrement vulnérables aux abus

Mariage forcé

Il est courant que des personnes queer dans tout le pays soient **forcées d'entrer dans un mariage ou une relation avec quelqu'un du sexe opposé** et d'avoir des enfants avec cette personne. Les femmes LBQ et les personnes TGNC perçues comme des femmes par leur famille sont les plus susceptibles d'être poussées dans cette situation dès leur jeune âge – bien que le PRIDE Centre ait également rencontré plusieurs hommes MSM et femmes trans ayant été contraints à cette situation, généralement après que leur véritable orientation sexuelle ou identité de genre ait été découverte. Une femme trans a expliqué sa situation après que son identité de genre ait été révélée : *Ma famille a décidé de me forcer à épouser une femme. Je ne voulais pas. Mon père a pris un couteau et m'a coupé le dos et le visage. Ma famille a pris une poêle, l'a remplie d'huile chaude et m'a brûlée avec. Ils m'ont forcée à épouser cette femme et j'ai un enfant avec elle.*

Les interlocuteurs ont décrit des abus, y compris le viol conjugal, comme fréquents dans les mariages forcés. L'un d'eux a souligné que cela poussait certaines personnes à se déplacer, déclarant: *Les femmes lesbiennes sont forcées de se marier avec des hommes, où elles n'ont aucun droit. Les chefs coutumiers les marient à quelqu'un du sexe opposé. Parfois, lorsqu'une personne se sent menacée et forcée de faire quelque chose avec laquelle elle ne peut pas vivre, elle est obligée de fuir ou de se rendre en ville pour chercher refuge.*

Autres violences physiques

Dans une enquête en ligne menée par le PRIDE Centre auprès de personnes queer congolaises en situation de déplacement, 94 % ont déclaré avoir été victimes de violences physiques.

Meurtres et disparitions

Les meurtres ciblés de personnes LGBTQIA+ augmentent dans l'est de la RDC, où la violence est généralement plus normalisée, et où la désintégration des systèmes juridiques formels et coutumiers fait que les auteurs sont rarement tenus responsables. **Parfois, c'est le M23 – le même organisme chargé de faire respecter la loi – qui est responsable de meurtres ou de disparitions** de membres de la communauté.

⁶³FGD avec des réfugiés congolais à Nakivale, Ouganda, 25 février 2026.

⁶⁴Entretien avec le directeur d'une organisation LGBTQIA+ à Bukavu, 24 novembre 2025 (2).

⁶⁵M. Manoël-Floris (2025) Les vies LGBTQ+ en danger dans les zones du Congo contrôlées par les rebelles du M23 », Erasing 76 Crimes, disponible à <https://76crimes.com/2025/07/17/lgbt-rights-under-attack-in-areas-of-congo-controlled-by-m23-rebels/>

⁶⁶Entretien avec le directeur d'une organisation LGBTQIA+ à Bukavu, 24 novembre 2025 (2).

En avril 2025, par exemple, des soldats du M23 ont enlevé trois femmes trans et les ont emmenées dans leurs casernes militaires. Elles n'ont depuis été ni vues ni entendues. Le 10 juillet 2025, des officiers du M23 ont attaqué un refuge à Bukavu où plusieurs personnes trans résidaient, bien qu'elles aient été averties de fuir à l'avance. Le directeur d'une organisation LGBTQIA+ basée à Bukavu a accusé des églises locales ayant des agendas anti-genre d'avoir incité l'attaque, déclarant au média international Erasing 76 Crimes: *Pour 100 dollars américains, les rebelles sont prêts à tuer n'importe qui, et je peux confirmer que les églises ont payé les soldats du M23 pour [tenter de] exécuter les personnes LGBT+ lors de l'attaque préméditée [du 10 juillet]*.⁶⁵

À Kinshasa, les meurtres et disparitions de personnes LGBTQIA+ sont beaucoup moins fréquents, mais certains interviewés ont entendu parler de meurtres perpétrés, notamment par des membres de la famille de la victime. Les femmes trans sont décrites comme les plus exposées.

Foules violentes

L'équipe du PRIDE Centre a recueilli des témoignages constants de personnes LGBTQIA+ attaquées par des foules violentes. Certains interviewés ont décrit ces foules comme se formant spontanément, tandis que d'autres ont indiqué qu'il s'agissait de groupes existants de jeunes hommes toujours à l'affût d'opportunités pour commettre des violences contre des groupes considérés comme déviants ou méritant châtiment et mauvais traitements. Dans l'est, il est courant que des **églises et des chefs communautaires accusent la communauté LGBTQIA+ de la crise prolongée**. Un interviewé a affirmé que certaines églises *incitent souvent les gens à haïr les personnes LGBTQIA+ pendant les sermons* ce qui augmente encore la violence contre [la communauté queer].⁶⁶ Ces discours se sont encore renforcés depuis la prise de contrôle par le M23. Un interviewé a expliqué: *Avant la guerre, les pasteurs prêchaient contre les personnes LGBTQIA+ à l'église. Mais maintenant, ils disent que nous sommes les amis des Blancs, et ce sont les Blancs qui paient pour les rebelles*.⁶⁷ Les membres de la communauté interrogés par le PRIDE Centre ont été **chassés, battus, coupés avec des couteaux, abattus, frappés avec des armes à feu et violés par des gangs d'hommes**. Beaucoup ont décrit les auteurs de ces attaques comme les tenant responsables de divers maux sociaux et/ou leur disant qu'ils étaient moins que des humains et ne méritaient pas de vivre.

Plusieurs réfugiés congolais interrogés par le PRIDE Centre en Ouganda ont déclaré que ces gangs avaient également attaqué et parfois tué des membres de leur famille proche, y compris leurs parents – en particulier lorsque ces membres acceptaient leur orientation sexuelle ou identité de genre. L'un d'eux a rappelé : *Les gens ont mobilisé un groupe pour attaquer notre maison et ont dit que je détruisais les enfants du quartier parce que j'étais lesbienne. Ils ont dit que j'étais une malédiction pour la communauté. Ils ont tué mes parents. Mon père a été tué immédiatement, mais ma mère était encore vivante au début. Nous l'avons emmenée à l'hôpital. Elle est morte en chemin. J'avais 12 ans*.⁶⁸

Il existe également des cas d'attaques contre des personnes queer dans les rues de Kinshasa. Certaines zones sont plus touchées que d'autres, et la communauté a dû apprendre à les éviter.

⁶⁵Entretien avec le directeur d'une organisation LGBTQIA+ à Bukavu, 24 novembre 2025 (2).

⁶⁶Discussion de groupe (FGD) avec des réfugiés congolais à Nakivale, Ouganda, 25 février 2026.

Méconduite et abus de la part de la police

Les arrestations de personnes LGBTQIA+ sont fréquentes à travers la RDC, malgré l'absence de toute loi criminalisant les relations homosexuelles ou les comportements y afférents. Avant la prise de contrôle par le M23, ces arrestations étaient effectuées par des policiers congolais dans tout le pays – elles sont désormais effectuées par des policiers dans l'est, et par des membres du M23 à Goma, Bukavu, ainsi que dans certaines des petites régions environnantes où ils sont présents.

Le principal fournisseur d'aide juridique pour la communauté LGBTQIA+ en RDC est le Centre d'Expertise en Droits Humains et Criminologie (CEDHUC), qui intervient dans 13 provinces. Les avocats du CEDHUC rapportent que, bien que les affaires impliquant des personnes LGBTQIA+ ne passent jamais en procès, ces personnes peuvent rester en détention préventive pendant des années. Obtenir leur libération est un processus long et généralement coûteux. Les données de gestion de cas du CEDHUC montrent qu'il est intervenu dans **188 arrestations de personnes LGBTQIA+ entre décembre 2025 et mars 2026**, ce qui correspond à un taux d'arrestation de 1 à 2 personnes queer par jour.[Email de CEDHUC au PRIDE Centre, 18 mars 2026.] Sur ces 188 cas, 52 individus ont été libérés, tandis que 137 restent en détention. La détention est un lieu dangereux pour les membres de la communauté LGBTQIA+. Un militant basé à Kinshasa a expliqué : *Lorsqu'ils [les personnes LGBTQIA+] arrivent en prison, elles sont attaquées. Il y a eu récemment une femme trans qui a été tuée en prison ... c'est pourquoi, lorsqu'une personne est arrêtée, nous essayons simplement de la faire libérer le plus rapidement possible. Nous appelons l'organisation d'aide juridique et payons de l'argent – tout ce qui est nécessaire. Nous ne nous soucions même pas de la raison de son arrestation.*⁷⁰

Négocier la libération des détenus est difficile, long et coûteux. Dans certaines zones, cela peut également être dangereux. Un employé du CEDHUC a expliqué: *Même nous, en tant qu'avocats, lorsque nous allons défendre ces personnes dans les zones rurales, rien que parce que cette personne est homosexuelle, parfois même l'avocat est en danger.* ⁷¹ Comme décrit ci-dessus, négocier avec le M23 pour la libération de ces individus est encore plus difficile que négocier avec la police congolaise. Comme l'a expliqué un militant : *Avant, les gens ne cherchaient que de l'argent. On pouvait payer pour être libéré. Mais maintenant, avec les rebelles, ils viennent et exécutent leurs exécutions.* ⁷²

⁶⁹Courriel de CEDHUC au PRIDE Centre, 18 mars 2026.

⁷⁰Entretien avec un informateur clé (KII) au sein d'une organisation LGBTQIA+ à Kinshasa, 12 novembre 2025.

⁷¹Discussion de groupe (FGD) avec le CEDHUC, 11 novembre 2025.

⁷²Entretien avec le directeur d'une organisation LGBTQIA+ à Bukavu, 24 novembre 2025 (I).

Malgré un environnement opérationnel contraint, des coupes budgétaires et l'augmentation de la rhétorique homophobe de la part de membres du gouvernement, une société civile LGBTQIA+ forte et résiliente continue d'opérer en RDC. Les activistes interrogés par l'équipe du PRIDE estiment qu'il existe environ vingt organisations LGBTQIA+ enregistrées à travers le pays, en plus d'un plus grand nombre de groupes informels et communautaires. Plusieurs de ces organisations ont commencé comme des projets centrés sur le VIH à la fin des années 2000, avant de se transformer en entités spécifiquement axées sur les LGBTQIA+ au début des années 2010. Depuis lors, le nombre d'organisations LGBTQIA+ en RDC et la taille de leurs bases d'adhérents ont augmenté.

Au cours de notre recherche sur le terrain, le PRIDE Centre n'a rencontré que des organisations basées à Kinshasa, Goma et Bukavu, dont certaines avaient également une présence dans d'autres centres urbains. Les personnes interrogées n'étaient pas au courant d'organisations LGBTQIA+ dans les régions plus rurales ou isolées – bien qu'au vu de la taille de la RDC, il soit possible que de tels groupes existent.

Plates-formes de coordination

Une plate-forme nationale de coordination existe pour les OSC dirigées par les populations clés (Key Populations – KP) ⁷³ impliquées dans la lutte contre le VIH, appelée AN-ORS, qui inclut explicitement les organisations dirigées par des MSM et des personnes transgenres. Cette plate-forme avait été soutenue par l'ONUSIDA afin de se décentraliser dans les 26 provinces de la RDC, mais depuis la prise de contrôle par le M23, elle ne fonctionne plus dans les zones contrôlées par la milice. ⁷⁴ Selon les personnes interrogées à Kinshasa, environ 15 organisations LGBTQIA+ mènent une coordination informelle et des orientations parallèlement à leur engagement formel via la structure AN-ORS. Dans l'est, il n'existe aucun mécanisme formel de coordination entre les OSC – mais les trois plus grandes organisations LGBTQIA+ travaillent en étroite collaboration, déterminant comment utiliser leurs ressources limitées pour répondre à des besoins toujours croissants.⁷⁵

En 2025, l'une des plus grandes organisations LGBTQIA+ basées à Kinshasa a entrepris de créer un réseau d'organisations spécifiques aux LGBTQIA+, basé à Kinshasa, mais incluant également des organisations queer de l'est du pays. L'objectif principal de ce réseau sera de documenter les violations des droits humains contre la communauté, afin de coordonner la réponse, collecter des preuves et mener des actions de plaidoyer.

Démographie

La majorité des OSC LGBTQIA+ en RDC sont dirigées par des hommes et se concentrent principalement sur les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (MSM) et les populations transgenres et non conformes au genre (TGNC). Les femmes lesbiennes, bissexuelles et queer (LBQ) sont notablement sous-représentées dans les espaces de la société civile. Le PRIDE Centre n'a pu identifier aucune organisation servant spécifiquement la communauté intersexe, et n'a rencontré aucun individu s'identifiant comme intersexe au cours de sa recherche en RDC.

Une des raisons de la sous-représentation des femmes LBQ dans ces espaces est prob-

⁷⁶ Interview with Director of LBQ organisation in Kinshasa, 11 November 2025.

⁷⁷ Interview with Director of LBQ organisation in Kinshasa, 11 November 2025.

⁷⁸ Interview with Director of LGBTQIA+ organisation in Kinshasa, 10 November 2025.

RDC orientale

Parmi les quatre organisations basées dans l'est de la RDC avec lesquelles le PRIDE Centre a collaboré, trois étaient dirigées par des personnes TGNC et une par des MSM. Bien que chacun de ces groupes serve tous les membres de la communauté LGBTQIA+, les quatre rapportent que, dans le contexte du conflit actuel, ils ont mis un accent particulier sur les personnes transgenres, en raison de leur vulnérabilité extrême et de leur niveau élevé de besoins.

Kinshasa

À Kinshasa, la plupart des organisations qui ont rencontré l'équipe du PRIDE Centre étaient dirigées par des hommes et servaient principalement les populations MSM et TGNC. Nous avons rencontré une organisation LBQ bien établie et – après quelques efforts pour les identifier – deux plus petits groupes communautaires LBQ. Lors d'un groupe de discussion organisé avec les bénéficiaires du plus grand groupe, les formulaires de consentement remplis par les participants indiquaient que la majorité s'identifiaient comme transgenres ou non binaires, plutôt que comme LBQ. Au final, sur les 67 personnes interrogées, seulement 6 se déclaraient lesbiennes.

ablement que **les programmes de prévention du VIH reconnaissent les MSM et les personnes transgenres, mais pas les femmes LBQ, comme populations clés (KP)**. Comme l'a expliqué la directrice de l'organisation LBQ bien établie: *Le point d'entrée pour le financement LGBTQIA+ est le financement lié au VIH... Toutes les organisations que nous avons en RDC utilisent ce point d'entrée. C'est pourquoi nous avons des fonds qui se concentrent sur cela.*⁷⁶ Un autre interviewé a déclaré à notre équipe: *Il y a beaucoup de problèmes auxquels les femmes LBQ font face à Kinshasa et dans les différentes provinces. Mais nous ne pouvons pas aborder ces problèmes facilement, car il n'existe aucun financement spécifique pour aucun d'entre eux.*⁷⁷ Nos recherches indiquent également que les femmes LBQ étaient plus susceptibles que les MSM d'être forcées ou poussées à se marier et à avoir des enfants à un jeune âge – ce qui limite leur capacité et leurs options pour vivre ouvertement, et réduit la probabilité qu'elles deviennent actives dans la société civile.

Une des principales raisons de la forte représentation des personnes TGNC comme bénéficiaires de ces organisations est l'extrême marginalisation de ce groupe dans toute la RDC. Bien que la crise humanitaire ait aggravé la situation des personnes trans vivant à l'est, leur exposition à la discrimination et à la violence est élevée dans tout le pays, et leur capacité à trouver des emplois sûrs extrêmement limitée.

Plusieurs personnes interrogées ont décrit la population intersexe en RDC comme invisible. Une organisation a indiqué qu'elle avait rencontré certains individus intersexes, mais a décrit cet engagement comme limité, ajoutant: *C'est compliqué. Il n'est pas facile d'identifier les personnes intersexes à moins qu'elles ne se déclarent elles-mêmes.*⁷⁸

Capacité d'opérer

Les OSC opérant en RDC doivent s'enregistrer aux niveaux fédéral et provincial. Les organisations tentant de s'enregistrer avec des références explicites à la terminologie LGBTQIA+ dans leur nom se voient **généralement refuser** l'enregistrement – mais celles

⁷⁶ Entretien avec le directeur de l'organisation LBQ à Kinshasa, 11 novembre 2025.

⁷⁷ Entretien avec le directeur de l'organisation LBQ à Kinshasa, 11 novembre 2025.

⁷⁸ Entretien avec le directeur d'une organisation LGBTQIA+ à Kinshasa, 10 novembre 2025.

qui adoptent des formulations alternatives, telles que des références à la santé, aux droits humains ou aux minorités, **ont réussi à s'enregistrer**. Comme l'a expliqué le directeur d'une organisation: *Ils n'aiment pas l'acronyme 'LGBTQ'. Ils disent que c'est quelque chose d'importé d'Europe. Notre constitution protège toutes les minorités. Donc quand nous le formulons ainsi, il est plus probable que ce soit accepté... Une fois que nous avons postulé en utilisant ces mots, cela n'a pris qu'un mois.*⁷⁹ Plusieurs petites organisations ont également indiqué qu'elles pouvaient fonctionner en utilisant une organisation enregistrée plus grande comme hôte fiscal.

Les organisations basées à Kinshasa collaborent avec plusieurs entités gouvernementales, y compris le Ministère de la Santé, les instances nationales de coordination du VIH, la Commission nationale des droits humains et des acteurs du Ministère de la Justice. Les employés d'OSC ont attesté que la directive de l'ancien ministre de la Justice d'arrêter les personnes pour homosexualité compliquait leur travail. Cependant, comme l'a souligné un interviewé: *Même s'il a dit ce qu'il a dit, nous n'avons pas baissé les bras. Nous avons plaidé auprès de la Commission nationale des droits humains et d'autres pour que cette question soit abordée.*⁸⁰ De nombreux interviewés ont déclaré que le plaidoyer de la société civile avait conduit à des critiques des commentaires du ministre par d'autres membres du gouvernement. L'un d'eux se souvenait: *Le ministre de la Santé a dit que son travail était affecté à cause de ces commentaires... Il a dit que cela affectait les centres médicaux qui accueillaient les MSM, qui ne pouvaient plus accomplir leur travail.*⁸¹ Certains estiment même que ce plaidoyer a conduit à la sortie de Constant Mutamba de son poste de ministre de la Justice.

À Kinshasa, la capacité de ces organisations à s'enregistrer et leur coopération avec les agences gouvernementales leur permet de mener leur travail relativement ouvertement. Bien que les personnes LGBTQIA+ soient régulièrement arrêtées, détenues et extorquées, le harcèlement policier des OSC – comme par des perquisitions de bureaux ou la surveillance de leurs activités – semble minimal.

La capacité de ces groupes à mener leur travail contraste avec la perception de plusieurs acteurs humanitaires internationaux interrogés par le PRIDE Centre, qui considéraient que travailler directement avec les populations LGBTQIA+ pouvait être politiquement sensible. Lorsqu'on leur a posé la question, les OSC basées à Kinshasa ont cherché à rassurer les agences internationales sur le fait que les risques liés à ce travail sont faibles et maîtrisables. Aujourd'hui, beaucoup d'organisations LGBTQIA+ ont des alliances au sein du gouvernement », a expliqué un directeur d'OSC. Cette sensibilisation a été faite auprès de la police, des procureurs, des magistrats, de tout le monde. Aujourd'hui, faire ce travail n'est pas risqué.⁸³

RDC orientale

Avant la prise de contrôle par le M23, les organisations LGBTQIA+ avaient également établi des relations de travail avec des acteurs étatiques à Goma et à Bukavu – bien que celles-ci étaient moins avancées et plus précaires qu'à Kinshasa. Avec l'effondrement de ces institutions et leur remplacement par les structures administratives parallèles du M23, l'engagement de ces organisations avec la police et d'autres structures de gouvernance a totalement cessé. Un directeur a expliqué : Avant janvier [2025], nous avions un accès facile au gouverneur pour parler de nos problèmes ou demander de la sécurité.

⁷⁹Entretien avec le directeur d'une organisation LBQ à Kinshasa, 11 novembre 2025.

⁸⁰Discussion de groupe (FGD) avec le CEDHUC, 11 novembre 2025.

⁸¹Ibid.

⁸²Ibid.

⁸³Ibid.

Mais maintenant, l'autorité est complètement nouvelle. Nous ne pouvons plus sensibiliser les prestataires de santé, nous ne pouvons plus sensibiliser les prestataires juridiques, les avocats et autres. Il y a de nouveaux prestataires de santé. Il y a de nouveaux prestataires juridiques. » 84 Cette OSC a indiqué qu'elle tentait désormais d'ouvrir un dialogue avec certaines autorités du M23 – mais il s'agit d'une tâche exceptionnellement difficile, étant donné que le M23 exerce son contrôle par une violence extrême, explicitement dirigée à la fois contre les défenseurs des droits humains et les minorités SOGIESC.

Financement

Les coupes dans le financement par les États-Unis et d'autres donateurs ont décimé les organisations LGBTQIA+ à travers le pays. Les OSC de toutes les régions ont décrit une perte de 70 à 80 % de leurs budgets de fonctionnement depuis le début de 2025. Dans l'est de la RDC, ces coupes se sont combinées aux difficultés économiques engendrées par le conflit : L'aéroport n'est pas opérationnel, les banques sont fermées. Vous ne pouvez même pas obtenir de liquidités ; vous devez traverser le Rwanda pour retirer de l'argent. Ils ne vous le donneront pas en dollars. Ils le donnent en monnaie rwandaise. Lorsque vous convertissez en dollars, ils retirent encore plus. » 85 Les personnes interrogées ont estimé que le départ des acteurs internationaux de la région signifiait également que les opportunités de financement des donateurs avaient fortement diminué.

Impact sur la programmation humanitaire: ONG, ONU, société civile

Les minorités SOGIESC ne sont pas mentionnées comme groupe cible pour recevoir une aide ou nécessitant une protection dans le Plan de besoins et de réponse humanitaire dirigé par l'OCHA en RDC, 86 ni dans le Plan de réponse aux crises géré par l'OIM. 87 Le Plan régional de réponse aux réfugiés (RRP) pour 2024-2025 soulignait la nécessité de la participation significative des minorités SOGIESC aux interventions humanitaires – et était à l'époque le seul RRP en Afrique à le faire dans la section stratégique globale du document. 88 Bien que cette reconnaissance des besoins spécifiques des communautés LGBTQIA+ représente un pas important, le RRP n'incluait aucun détail sur la manière dont l'inclusion de ces populations serait réalisée ou mesurée [Ibid.]. Le PRIDE Centre comprend que le HCR ne publie pas de RRP pour la RDC en 2026, mais se tourne vers l'engagement dans la réponse aux réfugiés via les plans nationaux des pays d'accueil – comme l'Ouganda, le Burundi, le Kenya et le Malawi. À l'heure actuelle, seul le plan du Kenya fait référence aux populations LGBTQIA+. 90

Lorsque le PRIDE Centre a soulevé des questions sur les populations LGBTQIA+ en besoin dans l'est de la RDC, la plupart des acteurs humanitaires internationaux interrogés ont répondu qu'ils n'avaient pas été en mesure de mener des programmes spécifiquement ciblés sur ces populations. Cela était en grande partie dû à la faible capacité du secteur à répondre aux besoins humanitaires et de protection des civils en général. En 2025, seulement 20 % du budget du Plan de réponse humanitaire de l'ONU avait été atteint, obligeant les organisations à réduire les services essentiels pour des millions de personnes – y compris la fourniture d'une assistance alimentaire de base, d'eau potable ou de soutien aux survivants de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG). Certaines organisations internationales travaillant à Kinshasa craignaient également que travailler avec des populations LGBTQIA+ soit politiquement sensible et potentiellement à haut risque.

L'analyse du PRIDE Centre : impacts du programme

L'analyse du PRIDE Centre est que les acteurs humanitaires et de développement en RDC ont à la fois la responsabilité humanitaire et la capacité pratique d'inclure de manière plus proactive les populations minoritaires SOGIESC dans leurs programmes et opérations. Une grande partie de ce travail ne nécessiterait pas de nouveaux programmes ni la mobilisation de financements inexistantes – mais consisterait plutôt à veiller à ce que les personnes les plus marginalisées ne soient pas systématiquement exclues des programmes et services d'aide existants.

[MB1.1] Cette analyse est cohérente avec les objectifs fixés par le Humanitarian Reset, qui met l'accent sur l'hyper-priorisation, l'élimination des duplications et l'engagement à atteindre les personnes les plus nécessiteuses. Les personnes LGBTQIA+ déplacées, affectées par le conflit et confrontées à l'insécurité alimentaire dans l'est de la RDC – en particulier les personnes TGNC et celles qui ne se conforment pas visiblement aux binarités de genre – font partie des groupes les plus vulnérables au monde. L'assistance à cette communauté constitue une aide vitale ; leur invisibilité ne diminue en rien le niveau extrême de leurs besoins. Lorsque les acteurs humanitaires procèdent à une hyper-priorisation », les vulnérabilités et l'analyse des besoins spécifiques à cette population devraient être systématiquement et obligatoirement prises en compte.

Il est essentiel, pour mener ce travail, de former des partenariats entre les agences humanitaires internationales et les organisations LGBTQIA+ locales opérant dans l'est de la RDC – des groupes qui ont développé des stratégies pour gérer un environnement opérationnel extraordinairement difficile et qui sont capables d'atteindre des communautés que les agences internationales ne peuvent pas rejoindre. Les organisations humanitaires, sanitaires et de développement internationales travaillant à Kinshasa devraient également envisager de renforcer leurs relations avec les acteurs nationaux LGBTQIA+ – notamment dans les domaines de la santé et des programmes de moyens de subsistance, où les besoins de la communauté sont les plus pressants.

Recommandations pour les agences humanitaires internationales

Ces recommandations s'adressent aux acteurs du secteur humanitaire, y compris les agences de l'ONU, les ONG internationales, les bailleurs et les missions diplomatiques. Le PRIDE Centre est disponible pour discuter de ces recommandations avec les organisations intéressées et pour soutenir leur mise en œuvre.

Partenariats avec les organisations locales

1. S'associer avec des organisations dirigées par des LGBTQIA+

- a. Fournir un soutien financier et institutionnel aux organisations LGBTQIA+ opérant actuellement dans les zones touchées par le conflit dans l'est de la RDC, qui atteignent déjà certaines des personnes les plus marginalisées de la crise.
- b. Soutenir les organisations LGBTQIA+ basées à Kinshasa dans des domaines spécifiques, notamment pour fournir des services médicaux de base aux populations LGBTQIA+ à haut risque dans l'ouest de la RDC, pour mettre en œuvre des programmes de moyens de subsistance et pour collaborer sur le plaidoyer auprès des institutions gouvernementales.

- 2. Soutenir le mécanisme national de coordination nouvellement établi des organisations LGBTQIA+,** couvrant Kinshasa et l'est de la RDC.
- 3. Éviter de renforcer les déséquilibres traditionnels dans le financement et le soutien**
 - a. Lors de l'établissement de partenariats, veiller à l'équité et au soutien des groupes LBQ.
 - b. Soutenir les projets des organisations LGBTQIA+ visant à atteindre et à fournir une assistance à la population intersexe.

Intégration d'une analyse des besoins SOGIESC dans la programmation humanitaire

- 4. Intégrer les organisations LGBTQIA+ dans l'infrastructure de réponse humanitaire**
 - a. Inviter les OSC LGBTQIA+ à participer aux plateformes de coordination humanitaire aux niveaux national et infranational.
 - b. Inclure les OSC LGBTQIA+ dans les parcours de référence de gestion des cas de VBG (violences basées sur le genre).
 - c. Fournir formation et accompagnement aux OSC LGBTQIA+ pour leur permettre de participer de manière sûre et efficace à ces plateformes.
 - d. Plaider au sein des structures de coordination humanitaire pour que les minorités SOGIESC soient explicitement mentionnées comme population de vulnérabilité accrue dans le HNRP et dans d'autres documents stratégiques.
- 5. Inclure l'analyse des besoins SOGIESC dans la programmation d'urgence existante**
 - a. Veiller à ce que les méthodologies de ciblage de l'aide alimentaire prennent explicitement en compte la vulnérabilité accrue des minorités SOGIESC.
 - b. Passer en revue les programmes fournissant des soins d'urgence, des soins SRH et/ou des soins liés au VIH dans les contextes humanitaires pour garantir leur accessibilité aux populations LGBTQIA+.
- 6. Renforcer la capacité interne**
 - a. Former le personnel à reconnaître les besoins humanitaires et les vulnérabilités des minorités SOGIESC qui peuvent être invisibles au premier abord.
 - b. Inclure les besoins LGBTQIA+ dans les évaluations des besoins, la planification, la conception des programmes et les exercices de cartographie des services, en collaboration avec les OSC locales.

Protection

- 7. Soutenir la réouverture des abris et espaces sûrs dans les régions touchées par le conflit**
 - a. Fournir un financement pour soutenir la réinstallation d'abris et d'espaces sûrs, là où l'effondrement des infrastructures de déplacement a laissé les personnes très visibles et ciblées – en particulier les personnes TGNC – sans lieux de sécurité.
 - b. Relier les maisons sûres et espaces sûrs LGBTQIA+ aux parcours de protection humanitaire formels.
- 8. Inclure de manière proactive les populations LGBTQIA+ dans la programmation de protection**
 - a. Examiner les critères de ciblage et les plans de mise en œuvre des programmes de protection (y compris l'assistance monétaire d'urgence) pour garantir que des stratégies visant à atteindre et inclure les communautés LGBTQIA+ sont intégrées.

9. Soutenir les services d'aide juridique dans les zones contrôlées par le gouvernement

- a. Prioriser le financement de l'aide juridique dans les zones contrôlées par le gouvernement.
- b. Soutenir les efforts d'aide juridique par un plaidoyer diplomatique actif pour accélérer la libération des personnes LGBTQIA+ détenues et pour exiger des comptes rendus en cas d'abus.

Santé

10. Relancer et renforcer les réseaux de soutien pair-à-pair en santé

- a. Travailler avec les organisations LGBTQIA+ pour rétablir des réseaux de soutien pair-à-pair dans les zones rurales, reculées et touchées par le conflit dans l'est de la RDC.
- b. En partenariat avec les acteurs de santé publique, soutenir le rétablissement de ce modèle dans les zones urbaines où les réseaux ont été décimés par les coupes budgétaires. .

11. Investir dans la santé mentale et le soutien psychosocial (SMPS / MHPSS)

- a. Financer des programmes de SMPS spécifiquement conçus pour les survivants LGBTQIA+ de violences liées au conflit, y compris les survivants de violences sexuelles et de torture.
- b. Adopter des approches innovantes pour les programmes de SMPS, y compris des modèles de santé à distance et l'utilisation d'outils d'IA formés à cet effet.
- c. Veiller à ce que ces programmes soient conçus et délivrés en partenariat avec des organisations de la société civile LGBTQIA+ bénéficiant déjà de la confiance des communautés.

Engagement gouvernemental et plaidoyer

12. Exploiter les points d'entrée diplomatiques et techniques

- a. À Kinshasa, s'appuyer sur le précédent établi de coopération entre le gouvernement et les organisations LGBTQIA+ pour approfondir l'engagement avec le Ministère de la Santé, le PNLs, le PNMLS et d'autres organismes pertinents sur les questions d'inclusion LGBTQIA+ dans la réponse humanitaire.
- b. S'engager de manière constructive avec le Ministère de la Justice sur la protection des personnes LGBTQIA+ contre les arrestations arbitraires, la détention et la violence, en s'appuyant sur les points d'entrée existants que les organisations basées à Kinshasa ont déjà établis.

Le PRIDE Centre

Le PRIDE Centre (Protection, Droits, Inclusion dans le Déplacement et les Urgences) fournit des analyses juridiques et politiques, des outils de préparation et des ressources programmatiques pour les agences de réponse aux urgences afin de garantir une programmation inclusive pour les personnes LGBTQIA+ dans les contextes d'urgence, humanitaires et de développement. Pour toute question concernant ce briefing ou pour discuter de la manière dont le PRIDE Centre pourrait soutenir vos opérations, veuillez contacter: InternationalPrideCentre@pridecentre.org.

Acronymes

CEDHUC	Centre d'Expertise en Droits Humains et Criminologie
CSO	Civil society organisation
DRC	Democratic Republic of the Congo
(I)NGO	(International) Non-governmental organisation
FGD	Focus group discussion
GBV	Gender-based violence
KII	Key informant interview
KP	Key Populations (in HIV response and programming)
LBQ	Lesbian, bisexual or queer
LGBTQIA+	Lesbian, gay, bisexual, trans, queer, intersex, asexual, and other ic
MHPSS	Mental health and psychosocial support
MSM	Men who have sex with men
OCHA UN	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
RLO	Refugee-led organization
RRP	Refugee Response Plan
RSD	Refugee status determination
SOGIESC	Sexual orientation, gender identity or expression, and sex charac
TGNC	Transgender and gender non-conforming
UNHCR	United Nations High Commission for Refugees





Le PRIDE Centre s'appuie sur des principes d'anti-racisme et de décolonisation de l'aide dans toutes ses productions et opérations. Nous embrassons les communautés SOGIESC dans toute leur diversité, y compris les compréhensions indigènes des identités et expressions de genre et de sexualité non-CIS.

SUPPORTED BY

With the
participation
of



LUSH



Activity supported by the
Canada Fund for Local Initiatives
Activité réalisée avec l'appui du
Fonds canadien d'initiatives locales

Canada

Joshua Berson Photography

